

Les avantages du CPE - 1/1

Voici ce que nombre de personnes refusent de voir.

Le contrat première embauche apporte de nouvelles garanties pour les jeunes même si bien souvent personnes n'en parlent. En effet ce contrat permet à chaque jeune une garantie de formation dès le premier mois de travail s'il arrive jusque là bien entendu. Le jeune peut également lui aussi partir du jour au lendemain sans préavis pour son patron ce qui est un avantage très agréable même si la situation de l'emploi est si catastrophique que très peu de jeunes ce risqueront à partir sans compter que cela sera inscrit dans leur C. V ce qui risque de les en dissuader.

Je rappelle également que ce contrat première embauche est mis en place depuis le 3 avril et donc que n'importe qui peu en signer un à condition qu'il ait moins de 26 ans. Je précise également que Monsieur Borloo qui a fait cette loi est dans l'illégalité lorsqu'il demande aux employeurs de ne pas utiliser ce contrat puisque celui est une loi de plus une loi qu'il a soutenu, la loi ce doit d'être appliquée, il sera sympathique que la loi soit respectée par tous et en particulier par ceux qui les réalisent.

Le cpe offre également une vraie chance pour les jeunes d'être embauché par un patron car tous le monde sait que si on embauche ce n'est pas parce qu'on a des commandes mais parce qu'on embauche pas à cause des charges trop lourdes. En effet le cpe va permettre une embauche plus facile des jeunes puisque le patron pourra licencier sans aucuns motifs, c'est cela que les patrons attendaient pour embaucher car tous le monde sait que le code du travail est trop complexe pour embaucher même si de 1997 à 2002 des embauches massives ont eut lieu avec ce même code du travail quoique il est vrai celui-ci était encore plus complexe peut-être simplement parce qu'un patron embauche lorsqu'il en a besoin et non par plaisir ce sera donc la croissance qu'il faudrait faire répartir et nous le code du travail qu'il faut démolir pour permettre aux jeunes d'arriver enfin comme tous à l'autonomie.

Le contrat première embauche comme son nom l'indique sera la première embauche des jeunes Français mais également la seconde; la troisième et ainsi de suite car il peut être appliqué plusieurs fois par les patrons pour les jeunes ce qui offre plein de chances pour les jeunes de ce faire engager et aussi débarrassés.